

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal
Lundi 15 avril 2019**Date de la convocation : 2 avril 2019
La séance débute à 18h30 et se termine à 20h
Date de l'affichage : 18 avril 2019

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS, Maire de Gragnague,

Etaient présents : Monsieur Daniel CALAS – Madame Liliane GUILLOTREAU - Monsieur Didier AVERSENG – Madame Hélène BRUNEAU – Monsieur Serge SOUBRIER – Monsieur Claude PLAUT – Monsieur Amador ESPARZA - Monsieur Bruno SIRE - Monsieur Denis BASSI- Madame Catherine ILLAC - Monsieur Pascal RAULLET - Madame Sophie BOUSCASSE - Madame Delphine ROGER - Madame Brigitte RUDELLE - Monsieur Laurent PLAS

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Stéphanie CALAS (pouvoir donné à Monsieur Daniel CALAS) - Monsieur Patrice CAZES (pouvoir donné à Monsieur Laurent PLAS)

Etaient excusés : Madame Alexandra CAMPIGNA – Madame Isabelle PAYSAN

Monsieur Serge SOUBRIER a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Point n°1 : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 février 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2019.

Point n°2 : Décisions du Maire

Monsieur Daniel CALAS donne communication au Conseil Municipal des décisions prises par délégation par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2222-22 du code général des collectivités territoriales depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Date	Numéro de la décision	Objet de la décision
08/03/2019	19/2019	Marché avec l'entreprise Campardou Conseil et Associés de Toulouse pour la réalisation d'un film de 2 à 3 mn sur Gragnague pour un montant HT de 1 925€
22/03/2019	20/2019	Marché avec l'entreprise Cosiweb de Ramonville Saint-Agne pour la refonte du site web de la commune pour un montant HT de 4 900€
25/03/2019	21/2019	Marché avec l'entreprise Vedif Collectivités de Florensac pour la fourniture de profils de liaison pour un montant HT de 80€

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17 (15 pour le vote des comptes administratifs)

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal
Lundi 15 avril 2019**

Date de la convocation : 2 avril 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 20h

Date de l'affichage : 18 avril 2019

25/03/2019	22/2019	Marché avec l'entreprise Resology de Cugnaux pour les essais préalables à la réception du réseau d'assainissement Chemin de Restes pour un montant HT de 2 630€
27/03/2019	23/2019	Marché avec l'entreprise Dal Cortivo de Castelmaurou pour l'élagage et la taille d'arbres avenue et allée de la Briqueterie pour un montant HT de 1 200€
29/03/2019	16/2019	Marché avec l'entreprise Import Sport d'Aucamville pour la commande de coupes et médailles pour un montant HT de 95,92€

Point n°3 : SDEHG : extension de l'éclairage public du piétonnier à l'arrêt de bus ligne HOP sur la RD 20

Délibération n°2019/20 : Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune en date du 20 février dernier concernant la réalisation de l'étude relative à l'extension de l'éclairage public du piétonnier à l'arrêt de bus ligne HOP sur la RD 20, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante (11AS327) :

- Depuis l'éclairage existant du piétonnier, création d'environ 125 mètres de réseau d'éclairage souterrain.
- Fourniture et pose de 2 ensembles d'éclairage public composé d'un candélabre de 5 mètres de hauteur en acier thermolaqué et supportant une lanterne LED 30 W avec une inter-distance entre les candélabres de 25 mètres.
- Fourniture et pose de 3 ensembles d'éclairage public composé d'un candélabre de 8 mètres de hauteur en acier thermolaqué et supportant une lanterne LED 30 W avec une inter-distance entre les candélabres de 25 mètres.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	5 413€
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG	22 000€
<input type="checkbox"/>	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	6 962€
Total		34 375€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17 (15 pour le vote des comptes administratifs)

REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,**
*Daniel CALAS***DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 15 avril 2019**

Date de la convocation : 2 avril 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 20h

Date de l'affichage : 18 avril 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'Avant-Projet Sommaire présenté et de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Point n°4 : Convention de mise à disposition d'un local communal accueillant l'Office de Tourisme des Coteaux du Girou

Délibération n°2019/21 : Pour assurer ses missions d'animation et de promotion, l'office de tourisme des coteaux du Girou intervient sur l'ensemble du territoire communautaire dans le cadre de différentes activités (conférences, animations, visites guidées,...). Celles-ci peuvent requérir pour leur réalisation la mise à disposition de locaux communaux. Afin de simplifier les modalités administratives nécessaires à leur mise en œuvre, l'office de tourisme propose l'établissement d'une convention cadre régulant l'usage des locaux communaux spécifiquement dédié à ses activités.

Approuvée par le conseil communautaire, cette dernière ne constitue qu'un référentiel administratif d'intervention ; A ce titre, il est précisé à l'article 3 que « Les périodes d'occupation seront définies en concertation avec la commune ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention de mise à disposition d'un local communal accueillant l'office de tourisme des coteaux du Girou présenté et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Point n°5 : Opposition au transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020

Délibération n°2019/22 : Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Coteaux du Girou.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17 (15 pour le vote des comptes administratifs)

REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,**
*Daniel CALAS***DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 15 avril 2019**

Date de la convocation : 2 avril 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 20h

Date de l'affichage : 18 avril 2019

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1^{er} janvier 2026, au plus tard.

- et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce, la Communauté de communes des Coteaux du Girou ne dispose pas actuellement, même partiellement, des compétences eau potable et assainissement des eaux usées.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de ces compétences à la Communauté de communes des Coteaux du Girou au 1^{er} janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1^{er} juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1^{er} janvier 2026, du transfert de ces compétences.

A cette fin, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1^{er} juillet 2019, s'opposer au transfert de ces compétences.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer contre le transfert à la Communauté de communes des Coteaux du Girou au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert à la Communauté de communes des Coteaux du Girou au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Point n°6 : Acceptation d'un prêt du Conseil Départemental

Délibération n°2019/23 : Dans le cadre de l'opération d'acquisition des parcelles ZA4 et ZA5 pour l'implantation d'équipements publics, le Conseil Départemental propose à la commune un prêt sans intérêt d'un montant maximum de 48 000€ sur 8 années (8 annuités constantes de 6 000€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prévoir le financement de l'opération, d'accepter le prêt et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de prêt correspondant.

Point n°7 : Autorisation de signature d'un marché

Délibération n°2019/24 : Vu le code des marchés publics,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17 (15 pour le vote des comptes administratifs)

REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,**
*Daniel CALAS***DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 15 avril 2019**

Date de la convocation : 2 avril 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 20h

Date de l'affichage : 18 avril 2019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public suivant : Extension du réseau d'assainissement pour raccordement de l'ALAE/ALSH

- Entreprise retenue : SAS WARNIER TRAVAUX de Valderies
- Montant HT du marché : 10 195€

Et de prévoir les crédits nécessaires au budget.

Point n°8 : Convention de mandat pour la construction d'un gymnase**Délibération n°2019/25 :**

Considérant l'acquisition d'une action auprès de la SPL Midi-Pyrénées Construction lors du conseil municipal du 26 février 2019,

Il est fait lecture du projet de convention de mandat entre la commune de Gragnague et la SPL Midi-Pyrénées Construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat pour la construction d'un gymnase présentée.

Point n°9 : Election du président de séance

Délibération n°2019/26 : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-12 et L2121-14 et considérant que lors de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle le compte administratif est débattu, le maire qui a exécuté le budget peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il est donc nécessaire d'élire un président de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- Procède à l'élection de son président pour le vote des délibérations qui suivent relatives à l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2018, à savoir :
 - Le vote du compte administratif du budget communal
 - Le vote du compte administratif du budget assainissement
- Elit comme président de séance Madame Liliane GUILLOTREAU

Point n°10 : Adoption des comptes de gestion 2018 et des comptes administratifs 2018 et affectation des résultats 2018 – Budget communal**Délibération n°2019/27 :**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. le Trésorier à la clôture de l'exercice. M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 15 avril 2019**

Date de la convocation : 2 avril 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 20h

Date de l'affichage : 18 avril 2019

recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 3 abstentions (Madame Brigitte RUDELLE, Monsieur Laurent PLAS, Monsieur Patrice CAZES), vote le compte de gestion 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n°2019/28 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Madame Brigitte RUDELLE, Monsieur Laurent PLAS, Monsieur Patrice CAZES), vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 406 780,00
	Réalisé :	1 071 609,75
	Reste à réaliser :	125 252,67

Recettes	Prévu :	1 406 780,00
	Réalisé :	1 044 918,35
	Reste à réaliser :	71 933,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 403 026,00
	Réalisé :	1 339 781,57
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	1 403 026,00
	Réalisé :	1 426 442,09
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-26 691,40
Fonctionnement :	86 660,52
Résultat global :	59 969,12

Délibération n°2019/29 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17 (15 pour le vote des comptes administratifs)

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 15 avril 2019**

Date de la convocation : 2 avril 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 20h

Date de l'affichage : 18 avril 2019

un excédent de fonctionnement de :	86 660,52
un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	86 660,52
un déficit d'investissement de :	26 691,40
un déficit des restes à réaliser de :	53 319,67
Soit un besoin de financement de :	80 011,07

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel CALAS, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 :	86 660,52
EXCÉDENT	
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	80 011,07
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	6 649,45
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	26 691,40
DÉFICIT	

Point n°11 : Adoption des comptes de gestion 2018 et des comptes administratifs 2018 et affectation des résultats 2018 – Budget assainissement**Délibération n°2019/30 :**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. le Trésorier à la clôture de l'exercice. M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 3 abstentions (Madame Brigitte RUDELLE, Monsieur Laurent PLAS, Monsieur Patrice CAZES), vote le compte de gestion 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n°2019/31 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Madame Brigitte RUDELLE, Monsieur Laurent PLAS, Monsieur Patrice CAZES), vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	418 487,00
----------	---------	-------------------

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17 (15 pour le vote des comptes administratifs)

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal
Lundi 15 avril 2019**Date de la convocation : 2 avril 2019
La séance débute à 18h30 et se termine à 20h
Date de l'affichage : 18 avril 2019

	Réalisé :	56 973,50
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	418 487,00
	Réalisé :	327 078,43
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	143 398,00
	Réalisé :	50 822,98
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	143 398,00
	Réalisé :	164 969,60
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	270 104,93
Fonctionnement :	114 146,62
Résultat global :	384 251,55

Point n°12 : Vote des taux

Délibération n°2019/32 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour et 3 voix contre (Madame Brigitte RUDELLE, Monsieur Laurent PLAS, Monsieur Patrice CAZES) de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation (TH) : 15.71 %
- Taxe foncier bâti (TFB) : 24.34 %
- Taxe foncier non bâti (TFNB) : 68.75 %

Point n°13 : Vote des subventions**Délibération n°2019/33 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité pour l'attribution des subventions 2019, sous réserve de la production des budgets, bilans et poursuite d'activités par ces associations, comme suit :

ACCA	400.00 €
ADOT 31	100.00 €

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17 (15 pour le vote des comptes administratifs)

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal
Lundi 15 avril 2019**

Date de la convocation : 2 avril 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 20h

Date de l'affichage : 18 avril 2019

AMIS DE L'ECOLE LAIQUE	750.00 €
ART DANS ART	200.00 €
ART DANSES	300.00 €
ARTISTES EN HERBE	250.00 €
ASSOCIATION FAMILIALE INTERCANTONALE	500.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JEAN GAY	150.00 €
BOULE GRAGNAGUAISE	150.00 €
COLLEGE DE VERFEIL	100.00 €
COMITE DES FETES	1 500.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE DE GRAGNAGUE	2 500.00 €
CRAZY FROGS MOTO	350.00 €
ECOLE DE MUSIQUE DE LA VALLEE DU GIROU	2 500.00 €
EMPREINTE D'ART LA TETE ET LES MAINS	250.00 €
ENVOL ASSOCIATION	7 690.00 €
FLAMENCO METIS'	150.00 €
FNACA	200.00 €
FNCPCG CATM	200.00 €
FOOTBALL CLUB GRAGNAGUAIS	250.00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 000.00 €
GRAGNAGUE EN RITOURNELLE	4 000.00 €
PETONS GRAGNAGUAIS	250.00 €
SAPEURS POMPIERS DE ROUFFIAC	200.00 €
TAEKWONDO GRAGNAGUE	600.00 €
TAI CHI CHUAN CAMEC	200.00 €
TENNIS CLUB GRAGNAGUAIS	600.00 €
TICOTACAM	150.00 €
TOTAL	25 490.00 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

CRAZY FROGS MOTO CLUB	150.00 €
HOULABIRDS	1 000.00 €
SAGUARO'S	1 000.00 €
TOTAL	2 150.00 €

**Point n°14 : Vote du budget primitif 2019 – Budget communal
Délibération n°2019/34 :**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17 (15 pour le vote des comptes administratifs)

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 15 avril 2019**

Date de la convocation : 2 avril 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 20h

Date de l'affichage : 18 avril 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 14 voix pour et 3 voix contre (Madame Brigitte RUDELLE, Monsieur Laurent PLAS, Monsieur Patrice CAZES) les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	:	1 437 626,60
Recettes	:	1 490 946,27

Fonctionnement

Dépenses	:	1 464 006,50
Recettes	:	1 464 006,50

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	1 562 879,27 (dont 125 252,67 de RAR)
Recettes	:	1 562 879,27 (dont 71 933,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	1 464 006,50 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	1 464 006,50 (dont 0,00 de RAR)

Point n°15 : Vote du budget primitif 2019 – Budget assainissement**Délibération n°2019/35 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 14 voix pour et 3 voix contre (Madame Brigitte RUDELLE, Monsieur Laurent PLAS, Monsieur Patrice CAZES) les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	:	549 444,58
Recettes	:	549 444,58

Fonctionnement

Dépenses	:	348 097,20
Recettes	:	348 097,20

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	549 444,58 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	549 444,58 (dont 0,00 de RAR)

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17 (15 pour le vote des comptes administratifs)

REGISTRE des DELIBERATIONS

Le Maire,
Daniel CALAS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal
Lundi 15 avril 2019

Date de la convocation : 2 avril 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 20h

Date de l'affichage : 18 avril 2019

Fonctionnement

Dépenses : 348 097,20 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 348 097,20 (dont 0,00 de RAR)

Numéro d'ordre des délibérations :

2019/20	SDEHG : extension de l'éclairage public du piétonnier à l'arrêt de bus ligne HOP sur la RD 20
2019/21	Convention de mise à disposition d'un local communal accueillant l'Office de Tourisme des Coteaux du Girou
2019/22	Opposition au transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement des eaux usées au 1 ^{er} janvier 2020
2019/23	Acceptation d'un prêt du Conseil Départemental
2019/24	Autorisation de signature d'un marché
2019/25	Convention de mandat pour la construction d'un gymnase
2019/26	Election du président de séance
2019/27	Adoption des comptes de gestion 2018 - Budget communal
2019/28	Adoption des comptes administratifs 2018 - Budget communal
2019/29	Affectation des résultats 2018 - Budget communal
2019/30	Adoption des comptes de gestion 2018 - Budget assainissement
2019/31	Adoption des comptes administratifs 2018 - Budget assainissement
2019/32	Vote des taux
2019/33	Vote des subventions
2019/34	Vote des budgets primitifs 2019 : Budget communal
2019/35	Vote des budgets primitifs 2019 : Budget assainissement

16 délibérations ont été prises lors de la séance du Conseil Municipal, n°2019/20 à 2019/35.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17 (15 pour le vote des comptes administratifs)

REGISTRE des DELIBERATIONS

Le Maire,
Daniel CALAS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal
Lundi 15 avril 2019

Date de la convocation : 2 avril 2019
La séance débute à 18h30 et se termine à 20h
Date de l'affichage : 18 avril 2019

FEUILLE DE PRESENCE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
15 AVRIL 2019 A 18H30

NOM	EMARGEMENT
Monsieur Daniel CALAS	Présent
Madame Liliane GUILLOTREAU	Présente
Monsieur Didier AVERSENG	Présent
Madame Hélène BRUNEAU	Présente

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17 (15 pour le vote des comptes administratifs)

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Le Maire,**
*Daniel CALAS***Séance du Conseil Municipal**
Lundi 15 avril 2019

Date de la convocation : 2 avril 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 20h

Date de l'affichage : 18 avril 2019

Monsieur Serge SOUBRIER	Présent
Monsieur Claude PLAUT	Présent
Monsieur Amador ESPARZA	Présent
Monsieur Bruno SIRE	Présent
Monsieur Denis BASSI	Présent
Madame Catherine ILLAC	Présente
Monsieur Pascal RAULLET	Présent
Madame Sophie BOUSCASSE	Présente
Madame Delphine ROGER	Présente
Madame Stéphanie CALAS	Pouvoir à Daniel CALAS

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17 (15 pour le vote des comptes administratifs)

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal
Lundi 15 avril 2019**

Date de la convocation : 2 avril 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 20h

Date de l'affichage : 18 avril 2019

Le Maire,
Daniel CALAS

Madame Isabelle PAYSAN	Excusée
Madame Alexandra CAMPIGNA	Excusée
Madame Brigitte RUDELLE	Présente
Monsieur Laurent PLAS	Présent
Monsieur Patrice CAZES	Pouvoir à Laurent PLAS

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17 (15 pour le vote des comptes administratifs)